



La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

PAIE - B

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale est souvent source de questionnements : écart entre le calcul effectué et le montant versé par la Cpm, calcul du maintien de salaire, remplissage de l'attestation de salaire, ...

Le calcul des indemnités journalières a par ailleurs été modifié en décembre 2010 puis en 2012.

Cela a impacté les salariés ... mais aussi l'entreprise : **l'économie réalisée par la sécurité sociale est la plupart du temps payée par l'employeur.**



Formez-vous sans tarder !
Profitez-en pour optimiser vos procédures.

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quelles sont les nouvelles modalités de calcul des IJSS ?
- ▶ Quel en est l'impact pour l'entreprise sur le plan économique, et pour le paramétrage du logiciel ?
- ▶ Dans quels cas le salarié a-t-il droit aux IJSS ?
- ▶ Comment bien remplir l'attestation de salaire ?
- ▶ Peut-on anticiper de façon précise le calcul des IJSS avant de recevoir les décomptes de la sécurité sociale ?
- ▶ Peut-on vérifier les calculs effectués par la sécurité sociale ?
- ▶ Comment calculer le salaire de référence lorsque le salarié a été absent ou vient d'arriver dans l'entreprise ?
- ▶ Comment gérer la subrogation ?
- ▶ Qu'est ce que le maintien du salaire net ?
- ▶ Comment traiter le « mi-temps » thérapeutique ?
- ▶

Cette formation répond à vos attentes !!!

L'avis de nos stagiaires

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations sur notre site www.cavelex.com/ijss

« Je pensais que 2 jours c'était trop pour les IJSS. Finalement, je vois que ces 2 journées étaient pleines et très utiles »

« Formation très instructive, permet de mieux maîtriser les tenants et les aboutissants (compréhension et mise en application) »

« Formation très enrichissante, adaptée au monde professionnel »

« Deux journées très denses. Sujets bien approfondis et bien traités aussi bien avec les supports, les commentaires, les échanges »

« Un plus : maîtrise pour remplir les attestations »

« J'ai plus appris en deux jours sur le sujet qu'en dix ans en paie. Un grand merci au formateur »

Le service en plus
de Cave Lex !

Cette réforme étant en cours, et en nous appuyant sur notre dispositif de Veille Sociale, nous enverrons à tous les participants des points d'actualisation au fur et à mesure de la sortie des textes : décrets, circulaires d'application, questions/réponses, exemples, astuces, ...



La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

PAIE - B

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

Objectifs de la formation

- ▶ Réaliser un examen complet de la législation et appliquer avec précision les règles de gestion.
- ▶ Appréhender le fonctionnement de la Sécurité Sociale et savoir faire face aux différences de comportements des CPAM.
- ▶ Etablir au plus juste les attestations de salaire et savoir contrôler le montant des IJSS.
- ▶ Optimiser les procédures et réaliser des gains de gestion significatifs.
- ▶ Intégrer les évolutions liées au nouveau calcul des IJSS aux 1^{er} décembre 2010 et 1^{er} janvier 2012

Public

Responsables et collaborateurs des services administration du personnel et paie ayant en charge la gestion des IJSS

Cadres opérationnels prenant des fonctions à la DRH

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis. Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

2 jours (14 heures)

Tarif

1 100 € HT

Programme de la formation

Le cadre de la protection sociale

La protection sociale obligatoire, facultative
Les différents régimes de Sécurité Sociale
La notion d'assuré social : affiliation, immatriculation, assujettissement

Les points génériques

Les conditions d'ouvertures des droits
La durée d'assurance et la durée d'indemnisation

Les salaires de référence

Les périodes de référence, le salaire à prendre en compte, la reconstitution de salaire en cas d'absence, la réintégration des sommes ayant donné lieu à régularisation, les cas particuliers

Les éléments de calcul de l'indemnité journalière

La notion de gain journalier de base, les taux de valorisation de l'IJ, les revalorisations, les pratiques de déclaration et les différentes attestations

Les situations particulières

Le contrôle de la sécurité sociale, la contre visite médicale, la notion de longue maladie, d'invalidité

Le calcul de l'IJ maladie, maternité, paternité, accident de travail

La maladie

La notion de gain journalier de base brut, le plafonnement du salaire de référence à 1,8 Smic, la carence, les majorations pour enfants à charge, le taux de l'indemnité journalière maladie
Les droits pour les arrêts de plus de 6 mois

La maternité et la paternité

La durée du congé, le congé pathologique.
Les notions de gain journalier de base net, net social
Les cas particuliers de l'adoption et du décès

L'accident du travail, de trajet, et la maladie professionnelle

Les éléments constituant le salaire de référence et la prise en compte des primes périodiques

Les règles de plafonnement

Le salaire net social (identification des cotisations déductibles), le plafonnement absolu

Le temps partiel thérapeutique

La définition et conditions de recours
Les incidences sur le contrat de travail
La règle d'indemnisation par la Sécurité Sociale et les pratiques différentes des CPAM
L'obligation d'indemnisation instaurée en 2012
L'établissement de l'attestation de salaire et son traitement

La gestion des IJ en paie

Les obligations de maintien de salaire
Le maintien du salaire net ou brut, la subrogation
Le passage des IJ en paie, le précompte
Le traitement des IJSS supérieures au salaire habituel
Les congés payés et les IJSS

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires
L'indemnisation en cas d'incapacité suite à AT

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.